

SÉANCE DU 6 FÉVRIER 2019

DÉCISION N° 2019 / 24 / LIAISON ORLY VAL YERRES VAL SEINE / 1

**PROJET DE LIAISON ENTRE LA PLATEFORME AÉROPORTUAIRE D'ORLY
ET LE SECTEUR VAL D'YERRES / VAL DE SEINE (91)**

La Commission nationale du débat public,

- vu le code de l'environnement en ses articles L. 121-15-1 et suivants,
- vu le courrier de Monsieur François DUROVRAY, Président du Conseil départemental de l'Essonne, en date du 18 janvier 2019, demandant la nomination d'un garant dans le cadre d'une démarche de concertation préalable, en application de l'article L. 121-17, et selon les modalités de l'article L.121-16-1,

Considérant que,

- ce projet qui consiste en un nouveau franchissement de la Seine entre les ponts existants de Villeneuve-Saint-Georges et de Draveil, permettant de poursuivre en direction de la RN 6 le contournement sud d'Orly, présente des enjeux d'aménagement du territoire et des impacts environnementaux importants,
- ce projet est encore à un stade où la concertation préalable permettra de débattre de son opportunité, des objectifs, des enjeux socio-économiques qui s'y attachent,


après en avoir délibéré,

DÉCIDE:

Article unique :

Madame Isabelle JARRY est désignée garante de la concertation préalable du projet de liaison entre la plateforme aéroportuaire d'Orly et le secteur Val d'Yerres / Val de Seine.

La Présidente



Chantal JOUANNO